



## **Communiqué 2025-13 Le 1avril 2025**

### **Rencontre avec la CNESST du 31 mars 2025**

Chers collègues,

Pour faire suite à la contestation de la SAAQ qui se divise en 2 temps, la première étape était la demande de sursis qui a été rejeté vendredi dernier. Notre avocate avait mentionné à la juge qu'il y avait une rencontre de planifiée avec 2 inspecteurs de la CNESST pour le 31 mars (hier).

Cette rencontre à bel et bien eu lieu, elle a duré plus de 2 heures. Les inspecteurs ont relu aux parties les 27 avis de corrections du jugement et expliqué la teneur de ce qu'ils requéraient. Ils ont demandé à CRQ et la Fraternité de travailler ensemble pour remettre à jour et de s'entendre sur une multitude de points, comme de réaliser au départ une analyse de risques (ce qui n'a jamais été fait de façon paritaire) de notre travail et ensuite des sites pour faire des opérations planifiées. De revoir aussi des procédures et de la formation.

Le jugement prévoit un délai de 4 mois qui commençait le 6 mars, nous avons jusqu'au début juillet pour arriver au terme de ces tâches, et en fonction de l'avancer de ces travaux, les inspecteurs pourront prolonger la date butoir.

Nous ne vous ferons pas de cachette, le travail est colossal et prendra plusieurs mois, vous allez devoir prendre votre mal en patience, car nous allons rester dans les postes de contrôle comme prescrit par le jugement. Ce n'est pas la Fraternité qui a le contrôle du dossier, car la Loi sur la santé et de la sécurité du travail prévoit expressément que c'est la responsabilité de l'employeur. Mais nous allons nous impliquer et travailler pour que cela avance.

La contestation de la SAAQ laissait entendre sur plusieurs points que c'est la Fraternité qui retardait la mise en place de site pour travailler ailleurs. Hier lors de la rencontre, l'employeur s'est rendu compte qu'il avait une multitude de devoirs à faire et qu'il était extrêmement prématuré de nous sortir des postes de contrôle. Nous avons perdu presque un mois à cause de leur attitude depuis le jugement et des années lors des audiences du TAT ou tous ces manquements ont été mis en preuve, entre autres sur l'analyse de risque et les procédures non applicables. La SAAQ a eu toutes ses chances de se corriger par elle-même, mais elle n'a pas jugé bon de commencer.

À suivre,

Votre exécutif,